



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; M. DAUBAGNA, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, LOZANO, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, LANNEVERE, DURRUTY, MM. LIÉNARD, CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

### O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 16 JUILLET ET 03 SEPTEMBRE 2008 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Madame GENTILI rend compte au Conseil des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

16 juillet 2008 :

- Attribution d'une subvention de 15 000 Euros pour le XVème championnat du monde de Cestat Punta.
- Attribution d'une subvention de 1 500 Euros en faveur de l'ESTIA pour la 11<sup>ème</sup> édition du colloque scientifique « ERGO-IA ».
- Attribution d'une subvention de 5 335 Euros en faveur de l'Association « HEGOA » pour la neuvième foulée du festayre.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 Euros en faveur de l'Association HEGALALDIA.
- Lotissement Technocité à Bayonne. Autorisation consentie à ADIM SUD-OUEST de déposer un dossier de demande de permis de construire et d'exécuter les travaux sur le lot n° 10.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 06 OCT. 2008

Affiché le 06 OCT. 2008



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

- Suppression du réseau d'assainissement dans le Pont « Touya » de l'autoroute A 63 à Bayonne. Avenant à la convention de 1994 avec les Autoroutes du Sud de la France.
- Ex-Immeuble France Télécom à Anglet. Autorisation de prise de possession anticipée au profit de la Commune d'Anglet.
- Dégrèvements de la redevance spéciale pour faibles revenus en faveur de cinq établissements à caractère commercial, artisanal ou administratif.
- Port de Plaisance du Brise-Lames à Anglet. Remboursement partiel de redevance en faveur de Monsieur GRACIET.

03 septembre 2008 :

- Attribution d'une subvention de 18 000 Euros à la Ville de Bayonne en faveur du tourisme culturel.
- Convention d'occupation provisoire par la Commune de Bayonne de locaux situés sur le Domaine de Saint-Crouts à Bayonne.
- Convention de mise à disposition précaire et temporaire, au profit de l'EURL DEVIAUCE PAYSAGES, d'un local situé 25, allées Marines / 1, avenue Dubrocq à Bayonne.
- Convention de mise à disposition précaire et temporaire au profit de l'Association Moto Club B.A.B. Sud Landes d'un local situé 25, allées Marines / 1, Avenue Dubrocq à Bayonne.
- Participation financière de la Communauté d'Agglomération à la réalisation de travaux d'assainissement en domaine privé. Association des copropriétaires de la résidence Océan et Forêt.
- Autorisation de dépôt d'une demande de permis de démolir et d'exécuter les travaux au Lycée Paul Bert consentie à la Commune de Bayonne.

DONT ACTE

